

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 2 Pouvoirs

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage du compte rendu 27 mars 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, GAURIER Jacques, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents :

Représentés : **PRIEUR Brice** est représenté par **HENRI Pascal**
BREVOT Gérard est représenté par **LOYER Gilles**

Madame CROIX Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Acceptation des travaux de dévoiement des eaux parasites "sur le pré aux fèvres"
N° de délibération : 013_2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le suivi de ce dossier et notamment sa dernière délibération en date du 11 juin 2021.

La société EFFICIS fait une proposition de réalisation des travaux de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres ». En effet, le service routier ne souhaite pas une solution à caillebotis mais un passage sous-ouvrage.

La société EFFICIS estime les travaux à environ 45 000 € HT, soit 54 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la réalisation des travaux de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres »

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération, pour un montant compris dans une fourchette entre 10 % du tarif estimatif fourni.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Pascal HENRI

Vote	Pour	Contre	Abst.
11	11	0	0


Pascal HENRI
2023.03.28 10:25:48 +0200
Ref:20230328_102003_1-1-O
Signature numérique
le Maire